

**MISE EN RELATION DES REFERENTIELS
DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES
ET DU DIPLOME**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE "Arts de la Broderie"

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

CHAMP D'INTERVENTION :
Préparation et réalisation de broderies à la main, sur machines guidées main ou sur machines automatisées.

Tâches principales :

PREPARER LE PIECE OU LE PRODUIT A BRODER

MONTER LE MATERIAU OU LE PRODUIT A BRODER

BRODER

TERMINER ET CONTRÔLER

MAINTENIR

REFERENTIEL DU DIPLOME

COMPÉTENCE GLOBALE :
Le rôle essentiel d'un (ou d'une) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle "Arts de la Broderie" consiste à réaliser, en fonction des spécifications fournies, sous responsabilité et sous contrôle, des broderies (ou éléments de broderie) conformes à des exigences de qualité et d'esthétique.

Capacités : Savoir-faire professionnels

- C. 1**
- 1 Analyser un document artistique
 - 2 Décoder un dessin technique
 - 3 Reconnaître les techniques, les outils
 - 4 Reconnaître les matières d'œuvre
 - 5 Participer à l'élaboration de propositions en vue d'améliorer la réalisation et/ou les conditions de travail
 - 6 Recevoir et transmettre des consignes, des informations
 - 7 Dialoguer avec les différents interlocuteurs

- C. 2**
- 1 Réaliser le pliage du calque ou du dessin
 - 2 Préparer le matériau à broder
 - 3 Réaliser le poxyge
 - 4 Réaliser le fixage

- C. 3**
- 1 Assurer la vérification des matières d'œuvre, des outillages, des matériaux, des outils
 - 2 Monter le matériau et/ou le produit à broder sur le matériau de maintien (entourage, ...)
 - 3 Monter le matériau et/ou le produit à broder sur le métier
 - 4 Faire l'essai des points et/ou le réglage des machines

- C. 4**
- 1 Réaliser la broderie
 - 2 Assurer la qualité de la broderie
 - 3 Respecter les temps de réalisation
 - 4 Cf. C. 5-3

- C. 5**
- 1 Faire les contrôles, les retouches pour garantir la qualité de la broderie
 - 2 Assurer la finition de la broderie
 - 3 Démontier le métier, nettoyer, repasser

- C. 6**
- 1 Maintenir le poste de travail dans son état initial de propreté d'œuvre
 - 2 Assurer le rangement des outils, des outillages, des matières
 - 3 Assurer la maintenance de niveaux I et II